IRD
Direction des finances

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

Nettoyage et entretien des locaux et des vitres du Centre IRD de Guyane à Cayenne

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026010RGFF200
Date et heure limite de remise des plis	**23/ 12 / 2026 à 12 heures (de Paris)**
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)
Visite obligatoire des locaux	
Date et heure limite des demandes de renseignements complémentaires	**Du 07/12/2026 au 11/12/2026** **12/ 12 / 2026 à 12 heures**

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

IRD
Direction des finances
Représentant : Valérie Verdier Présidente Directrice Générale
Adresse : 44 boulevard de Dunkerque - CS 90009
13 572 Marseille Cedex 02
Téléphone : 0491999200
Courriel : df.sapi@ird.fr

- **Description de la prestation :**

Le marché porte sur les prestations suivantes : **Prestations de nettoyage et entretien des locaux et des vitres du Centre IRD de Guyane à Cayenne**

Le marché a pour objet de confier à un prestataire extérieur, la prestation de nettoyage et d'entretien des locaux, des vitres intérieures et extérieures du Centre IRD de Guyane à Cayenne

Code CPV	Libellé CPV
90911000-6	Services de nettoyage de logement, de bâtiment et de vitres

Code Nacres	Libellé Nacres
BB.11	Services de nettoyage courant des locaux

- **Durée du marché :**

Le marché est conclu à compter de la date de commencement d'exécution des prestations et ce pour une durée d'un an. Le marché sera renouvelable trois fois par tacite reconduction par période d'un an, à compter de la date anniversaire de commencement d'exécution des prestations.

La durée totale du marché ne pourra excéder une durée totale de quatre ans. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.
En cas de non reconduction, l'IRD notifie sa décision au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de 3 mois avant la fin de validité du marché.

Entre la notification du marché et la date de début d'exécution des prestations, le titulaire procède à la mise en place des prestations et notamment à la reprise du personnel avec le titulaire sortant.

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Prestations de nettoyage et entretien des locaux et des vitres du Centre IRD de Guyane à Cayenne
Acheteur	IRD
Type de contrat	Marché ordinaire de services à prix global et forfaitaire Montant estimatif (150 000 € HT)
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Centre IRD à Cayenne – GUYANE (97)
Durée	12 mois ferme et 3 reconductions de 12 mois chacune
Développement durable	Clause environnementale - Clause sociale Critère environnemental
Pénalités de retard	OUI (Voir CCAP)

Variation des prix	Révisables (indice de référence CPF 81.21)
Nature des prix	Prix forfaitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : Sa dévolution en lots distincts rendrait en effet l'exécution des prestations financièrement plus coûteuse.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure formalisée d'appel d'offre ouvert en application des articles L.2124-2 et R.2124-2 du Code de la commande publique.

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.marches-publics.gouv.fr.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent RC N°2026010RGFF200 et ses annexes :
  - ✓ L'annexe 1 : le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
  - ✓ L'annexe 2 : La liste des moyens humains et matériels
- Le CCAP N°2026010RGFF200
- Le CCTP N°2026010RGFF200 et ses annexes :
  - ✓ L'annexe 1 : Tableau des tâches à effectuer par zone et des fréquences minimales
  - ✓ L'annexe 2 : Plans du Centre de l'IRD
  - ✓ L'annexe 3 : Tableau de reprise du personnel
  - ✓ L'annexe 4 : Attestation de visite des locaux
- Le cadre de réponse technique (CRT à remplir)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

L'acte d'engagement sera fourni uniquement à l'attributaire du marché.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr.

- **Visite du site**

Dans le cadre de la présente consultation, la visite sur site est obligatoire.

Les visites des locaux se feront uniquement sur prise de rendez-vous via mail à **guyane@ird.fr** pendant la période du 07/12/2026 au 11/12/2026

La durée de la visite est d'environ 2 heures.

Il est précisé que les visites pourront être collectives et tiendront compte des règles sanitaires en vigueur au moment des visites.
Lors de cette visite, le candidat devra se rendre compte de la nature des sols afin de proposer des produits adaptés.
En conséquence, le candidat ne pourra élever aucune réclamation, ni formuler de demande d'indemnisation ultérieure à l'attribution du marché fondée sur une méconnaissance des locaux et des contraintes techniques que leur nettoyage comporte.
Aucune réponse aux questions des candidats ne sera apportée au cours des visites. Le représentant de l'IRD répondra à l'ensemble des questions écrites transmises exclusivement via la plateforme PLACE.
Toutefois, le candidat peut être dispensé de cette visite obligatoire sans que son offre soit considérée comme irrégulière s'il est en mesure de justifier, par un autre moyen, qu'il dispose déjà d'une connaissance approfondie :

- Des prestations à réaliser dans le présent marché,
- De la nature des sols,
- Des sites du Centre IRD de Guyane, de ses bâtiments annexes et de leurs contraintes.

Dans ce cas précis, le candidat doit justifier, dans son mémoire technique, de ses connaissances approfondies du site et des prestations à réaliser par tout moyen autre que la visite obligatoire.
En conséquence, le candidat ne pourra élever aucune réclamation, ni formuler de demande d'indemnisation ultérieure à l'attribution du marché fondée sur une méconnaissance des locaux et des contraintes techniques que leur nettoyage comporte.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Les opérateurs peuvent présenter des candidatures individuelles ou, sous forme groupée sans qu'une forme juridique déterminée de groupement soit imposée.

Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire désigné devra être solidaire du ou des autres membres du groupement pour l'exécution de leurs obligations contractuelles.

Par ailleurs, un même candidat ne peut être mandataire de plus d'un groupement dans le cadre du marché.

De plus, un même candidat ne peut agir à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, ni être membre de plusieurs groupements.

Dans le cadre d'actions sociales pour le handicap, l'IRD encourage les soumissionnaires à présenter leur candidature en groupement avec une entreprise issue du secteur adapté.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1)	*Elle doit être complétée dans toutes ses rubriques (y compris les attestations sur l'honneur /case à cocher). Ce document est joint au*

Document	Descriptif
	DCE et disponible sur le site à partir du lien suivant : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat. *En cas de groupement, la lettre de candidature doit impérativement permettre l'identification :* *– de la composition du groupement, avec les coordonnées de chacun des membres du groupement,* *– du mandataire, avec, le cas échéant, son habilitation à signer l'offre du groupement,* *– de la nature du groupement.*
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2) disponible sur le site du Ministère de l'Economie.*
Formulaire de déclaration de sous traitance (DC4)	*Formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) disponible sur le site du Ministère de l'Economie.*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

A l'appui de leur offre , les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Annexe Financière (DPGF)	*Intégralement complétée, datée et non modifiée*
Liste des moyens humains et matériels (annexe 2)	*Intégralement complétée (onglets 2 à 5). Les effectifs et volumes horaires indiqués constituent un engagement minimum contractuel*
Mémoire technique	*Constituant une proposition méthodologique complète et détaillée des différents éléments justificatifs à minima dans le Cadre de Réponse Technique (CRT)*
Attestation de visite	*L'attestation de visite complétée, datée et signée par l'IRD*
Fiches Techniques	*Les fiches techniques et de données de sécurité datant de moins de 2 ans, des produits prévus pour le site de l'IRD* *Les fiches techniques des équipements et consommables sanitaires prévus pour le site de l'IRD*

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : www.marches-publics.gouv.fr.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à : **IRD – Direction des Finances – Service Achats Performance et Innovation – 44, Bd de Dunkerque – CS 90009 – 13572 MARSEILLE Cedex 02.**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Protection des données personnelles (copie) :**

Le Titulaire est tenu, ainsi que l'ensemble de son personnel, de ses sous-traitants et de ses fournisseurs et prestataires de services, au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements et documents recueillis au cours de sa mission. Ces renseignements ou documents ne peuvent sans l'autorisation écrite de l'IRD être communiqués à d'autres personnes que celles qui ont qualité pour en connaître.

Le Titulaire s'interdit d'utiliser les informations et documents qui lui sont confiés à d'autres fins que celles qui sont prévues par le marché.

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec ce marché, les parties se conformeront au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) – « RGPD ».

Chaque partie déclare et garantit à l'autre partie qu'elle se conformera strictement au RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en rapport avec ce contrat.

En effet, les informations à caractère personnel demandées dans le document de consultation des entreprises sont obligatoires et leur absence compromettrait la candidature, qui deviendrait irrégulière. Suite à la fourniture du dossier de candidature et de l'offre des soumissionnaires, les informations nécessaires seront enregistrées dans un fichier informatisé par l'IRD.

Les données transmises seront utilisées dans la mesure où cela est nécessaire pour assurer l'exécution du contrat. Les informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder dix (10) années.

Les moyens adaptés pour assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles transmises seront mis en place par les parties, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès aux données personnelles est strictement limité au personnel nécessitant d'y avoir accès pour la bonne exécution du marché public et, le cas échéant, à ses sous-traitants. Les sous-traitants en question seront soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser les données qu'en conformité avec les dispositions contractuelles et la législation applicable.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, les parties s'engagent à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers les données personnelles transmises dans le cadre du marché, sauf motif légitime contraignant, sans le consentement préalable du propriétaire de la donnée.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), le propriétaire des données personnelles bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ces dernières ou encore de limitation du traitement.

En signant le présent marché, le titulaire accepte que les données à caractère personnel qu'il aura fourni soient collectées et traitées par l'IRD.

4. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

- **Sélection des candidats :**

La capacité des candidats est appréciée en fonction des critères suivants :

Capacités	Descriptif
1. Garanties professionnelles et financières	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles
2. Garanties techniques	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les 3 dernières années
3. Références pour la réalisation de prestations similaires	Présentation de 2 principaux services fournis au cours des 3 dernières années indiquant la pertinence et les points d'intérêt par rapport à l'objet du présent marché

Recevabilité des candidatures
Les candidatures dont la capacité économique et financières et les capacités professionnelles en rapport avec l'objet et la complexité du besoin sont manifestement insuffisantes, sont éliminées.

Régularisation des candidatures
Conformément à l'article R2144-2 du code de la commande publique, s'il est constaté que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes, l'IRD peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (50 %)	La valeur technique de l'offre sera appréciée au regard des éléments issus du mémoire organisationnel et méthodologique fourni par le candidat et repris dans le CRT.
Qualité de l'organisation et des moyens humains (20 pts)	Adéquation et cohérence des moyens humains et de leur organisation mis en oeuvre pour réaliser la prestation
Qualité de la méthodologie de travail (20 pts)	Méthodologie d'exécution prévue pour assurer la qualité et le suivi des prestations
Qualité des moyens techniques (10 pts)	Qualité et pertinence des moyens techniques et méthodes proposés par le candidat pour les besoins du site et adaptés aux agents
2. Prix (40 %)	Prix global et forfaitaire indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
3. Performances en matière de développement durable (10 %)	Pertinence et cohérence de la démarche liée au volet environnemental

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**.
Les critères sont notés : **Sur 100**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération. Le critère prix est noté selon la formule : Note prix = 100 × (prix de l'offre la moins-disante / prix de l'offre examinée).

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles L.2152-5, L.2152-6 et R.2152-3 à R.2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans **un délai de 6 jours ouvrés**, les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle à jour	Attestation d'assurance en cours de validité couvrant les risques professionnels du candidat dans le cadre de l'exécution du présent marché
Certificat de régularité fiscale de moins de 6 mois	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale de moins de 6 mois	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Justificatif d'immatriculation	Tout élément (extrait Kbis ou équivalent) délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion permettant l'identification de l'opérateur
RIB ou RIP	

Afin de simplifier et de sécuriser ses démarches administratives, si le titulaire est immatriculé en France, l'IRD met gracieusement à disposition une plateforme en ligne à laquelle il accède à l'aide de son numéro SIRET et d'une clef d'identification à l'adresse suivante : **https://www.aprovall.com/fr/**

Le service de dépôt des documents est gratuit. De plus, dans une démarche de simplification, certaines attestations, issues des organismes émetteurs (DGFIP, URSSAF…), pourraient déjà être déposées sur votre compte.

Dans le cas où le candidat ne serait pas en mesure de fournir ces éléments dans le délai prévu, l'IRD informera le candidat de son élimination. L'IRD présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des plis leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **www.marches-publics.gouv.fr**.
La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Marseille
31 rue Jean-François Lec
13002 Marseille
Téléphone : 04 91 13 48 13
Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :
Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021